

A MÉRÛ ET PIERRELAÛE

LA FERME DE LA HAUTE-BORNE

Sous le second Empire, la ville de Paris commence à acquérir des terrains sur un plateau qui appartient principalement aux communes de Méry et Pierrelaye.

UN PROJET DE CIMETIERE.

Il est en effet envisagé d'y construire un vaste cimetière destiné à couvrir les besoins de l'ensemble de l'agglomération Parisienne car, d'une part, les cimetières existants sont saturés et, d'autre part, Paris vient d'absorber un certain nombre de communes limitrophes.

Cette opération fait partie des gigantesques travaux d'urbanisme menés par Haussmann avec le concours de l'ingénieur Belgrand. Elle comporte non seulement l'aménagement du site, mais également la construction d'une ligne de chemin de fer reliant les différents cimetières Parisiens à la nécropole de Méry. Il s'agit en effet, à une époque où l'automobile est encore inconnue, non seulement d'acheminer les cercueils (120 à 130 décès par jour en moyenne à Paris) mais également les personnes qui suivent les convois et, d'une façon générale, toutes celles qui souhaitent venir se recueillir sur les tombes.

La guerre de 1870 et ses conséquences mettent en sommeil ce projet, qui est cependant repris par l'édilité parisienne en 1874. Il sera finalement abandonné, compte tenu du coût de l'opération ainsi que des vigoureuses oppositions qu'elle suscite: les habitants de Paris préfèrent des cimetières de proximité tandis que ceux de la banlieue redoutent de voir passer, devant leurs coquettes villas, le « train des morts ».

Il faut ensuite attendre quelques années avant que les terrains acquis par la ville de Paris connaissent une autre destination.

LA NAISSANCE A PARIS DU TOUT-A-L'EGOUT.

Les bases du réseau d'assainissement de la capitale sont définies en 1856, là encore par l'ingénieur Eugène Belgrand et sur l'initiative du baron Haussmann.

Le plan consiste à rejeter les eaux sales dans la Seine non plus au niveau de la ville elle-même mais en aval, à la hauteur de Clichy. Pour cela est construit un vaste ensemble d'égouts et de collecteurs souterrains, qui constituent encore maintenant l'ossature des installations servant à l'assainissement de Paris.

Vers la fin du siècle dernier, toutefois, la pollution de la Seine en aval de Clichy est devenue tout à fait insupportable. Une seconde étape de l'assainissement parisien se développe alors, à partir de 1890.

En effet, le réseau conçu par Belgrand se bornait à recueillir les eaux pluviales et ménagères, pour les déverser telles quelles en Seine, tandis que les matières excrémentielles continuaient d'alimenter l'industrie des vidangeurs. Ses successeurs souhaitent franchir une étape supplémentaire en assurant aux parisiens le bénéfice du « tout à l'égout ».

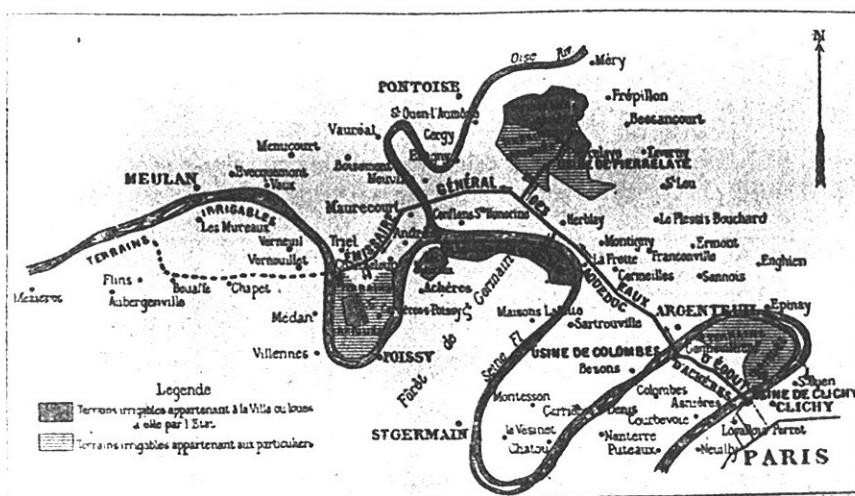
Une loi du 18 juillet 1894 rend d'ailleurs le « tout à l'égout » obligatoire dans Paris. Cette loi prévoit en particulier l'évacuation de tous les déchets loin de la capitale et leur purification avant déversement final dans la Seine. Cette ambition est synthétisée par la formule « tout à l'égout - rien à la Seine ».

La solution retenue en définitive consiste à éliminer la nocivité des eaux chargées de matières organiques par la voie de l'épandage agricole.

DEVELOPPEMENT DE L'EPANDAGE.

Des expériences menées sur quelques hectares à Asnières puis sur une plus grande échelle à Genevilliers, ont mis en évidence la possibilité d'éliminer cette nocivité en déversant les eaux d'égout sur des terrains filtrants convenablement drainés.

L'état accepte alors de céder à la ville de Paris 800 ha de garennes s'allongeant à partir de Maisons-Lafitte entre la forêt domaniale de Saint-Germain et la Seine.



Deux extensions sont prévues, l'une vers Triel, l'autre au sud d'Achères.

Mais si l'extension vers Carrières-Triel est acceptée, celle vers le sud d'Achères soulève la vindicte des communes du Vésinet, de Chatou et de Croissy, alors lieux de villégiature pour parisiens; ceux-ci redoutent les miasmes et les odeurs nauséabondes des champs d'épandage. Les protestations s'élèvent de façon si énergique que cette partie du projet est abandonnée et remplacé par un épandage sur le plateau de Méry-Pierrelaye, où la ville de Paris possède déjà des terrains.

A partir de 1895, date de mise en route des épandages à Achères, le système se met progressivement en place et, vers 1910, les champs d'épandage de la ville de Paris couvrent approximativement 5.000 hectares.

L'eau des égouts parisiens parvient à Clichy par l'éventail des grands collecteurs; elle est reprise dans un circuit unique jalonné par les usines de pompage de Clichy et de Colombes et amenées jusqu'au « point haut » d'Argenteuil. De là, au moyen d'un aqueduc, elle s'écoule par gravitation vers les méandres sableux d'Achères-Poissy et de Carrières-Triel (la branche d'Achères, qui a son origine à Herblay, traverse la Seine en siphon).

La dérivation vers Méry aboutit à l'usine élévatrice de Pierrelaye

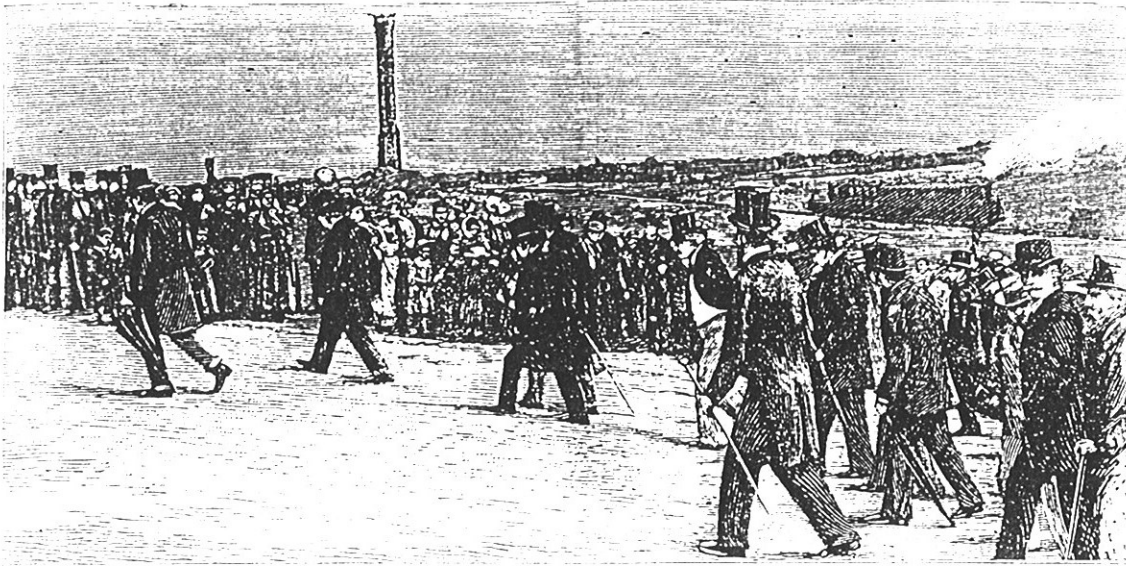
La plaine de Genevilliers est consacrée pour sa part à l'épandage des eaux du collecteur nord, captées à la porte de la Chapelle par les dérivations de Saint-Ouen.

LA STATION DE POMPAGE DE PIERRELAYE.

Les eaux d'égout, dérivées de l'émissaire général en direction de Méry, doivent être relevées jusqu'à la hauteur du plateau avant d'être épandues. Pour cela, une usine élévatrice est construite à Pierrelaye, en 1896-97. Nous en trouvons, dans le « livre de l'instituteur » rédigé en 1900, la description suivante:

« L'installation mécanique de l'usine comprend trois groupes de machines et pompes élévatoires. La vapeur nécessaire au fonctionnement des moteurs est fournie par 4 chaudières de type tubulaire à foyer intérieur, avec réchauffeur. »

L'ensemble des appareils est établi pour assurer en marche normale l'élévation de 1.200 litres d'eau par seconde, soit 100.000 mètres cubes par 24 heures, à des hauteurs variant de 25 à 35 mètres.



SEINE PUBLIQUE. — Arrivée du cortège d'inauguration à Pierrelaye.

Les moteurs sont du type Corliss, à 4 tiroirs monocylindriques et horizontaux avec enveloppe de vapeur; ils actionnent directement les pompes. La course du piston est de 1,25 mètres, le diamètre du cylindre de 0,650 m. avec une vitesse normale de 32 tours par minute.

La tension de la vapeur à l'admission étant de 6K500, la puissance de chaque machine mesurée sur le piston est théoriquement de 162 chevaux. Les pompes sont à piston plongeur; elles sont constituées par deux corps de pompe à simple effet fonctionnant alternativement à l'aspiration et au refroidissement. »

En 1902, la capacité de cette usine est doublée.

AMENAGEMENT DE TERRAINS D'EPANDAGE A MERY ET PIERRELAYE.

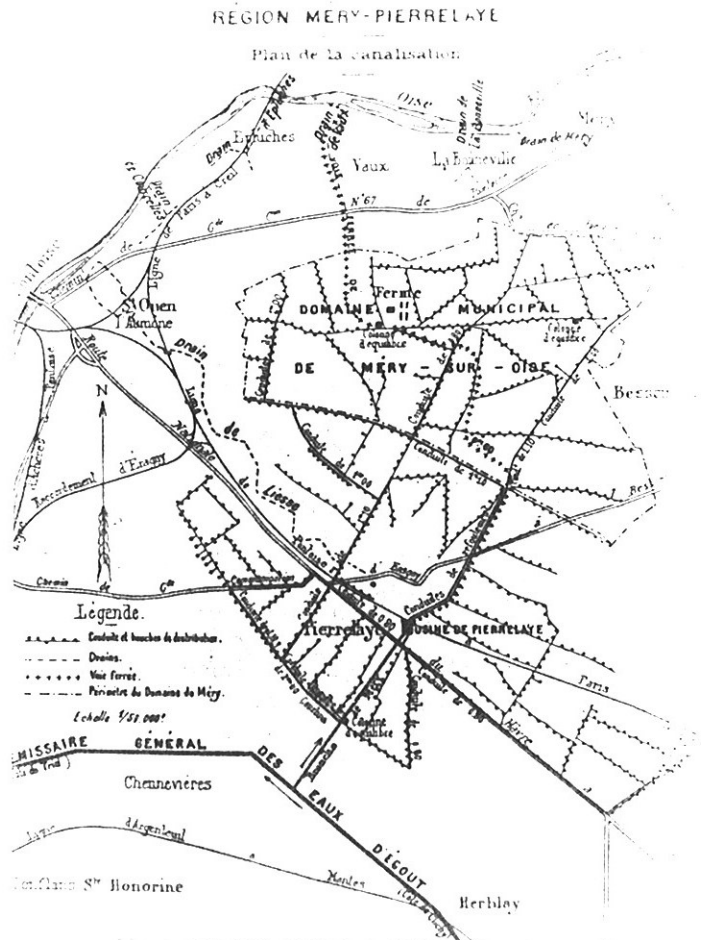
Le sol du plateau est composé de terres sablonneuses avec des blocs et des grands bancs de grès.

Au dix-huitième siècle, ces terrains étaient très boisés et les habitants, généralement pauvres, y confectionnaient des balais qu'ils allaient vendre à Paris.

Des déboisements et des défrichements ont été réalisés au cours du dix-neuvième siècle et ils vont être systématisés lors de la mise en oeuvre de l'épandage.

Grâce à l'usine élévatoire, l'effluent parvient sur des terrains perméables auxquels il fournit à la fois irrigation et apport fertilisant.

La distribution des eaux d'égout s'opère au moyen d'un réseau de conduites en béton armé. Chaque réseau se divise en plusieurs secteurs au moyen de robinets-vannes.



Les conduites sont munies, de distance en distance, de tubulures où viennent se raccorder les branchements et bouches d'irrigation qui constituent les organes de distribution.

Les terrains irrigués sont aménagés en sillons réguliers de telle sorte que l'eau imbibe le sol au voisinage immédiat des racines.

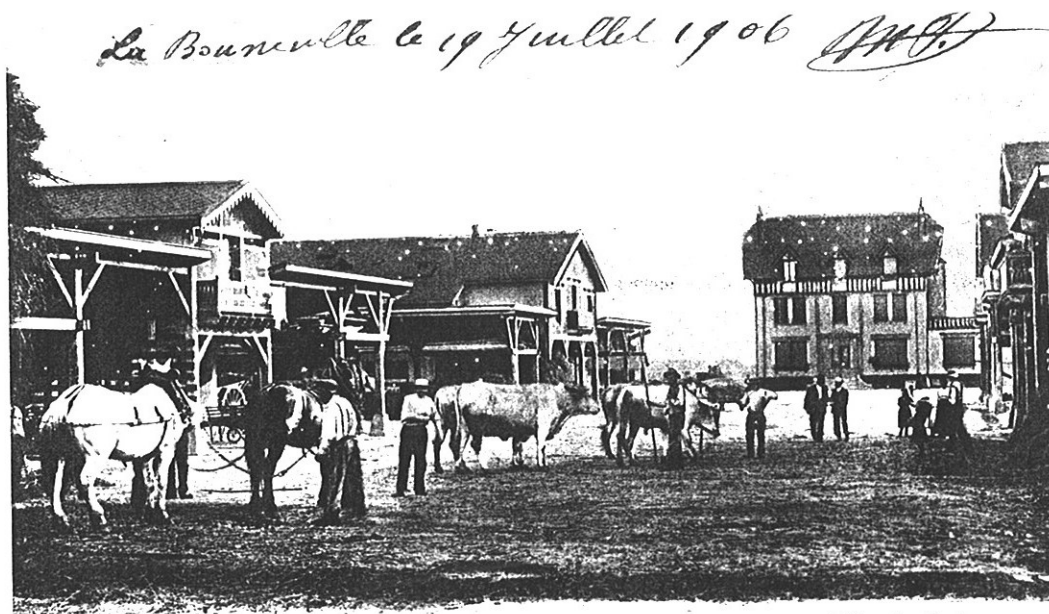
Les eaux filtrées à travers le sol sont ensuite recueillies par un réseau de drains, à ciel ouvert ou en tuyaux, qui en assurent l'évacuation vers la rivière.

LA FERME DE LA HAUTE-BORNE.

Les champs d'épandage sont la propriété soit de la ville de Paris soit de particuliers. Sur le plateau de Méry-Pierrelaye, au début du siècle, les épandages couvrent 2.010 ha dont 500 relèvent du domaine municipal et 1.510 appartiennent à des agriculteurs indépendants. Ces exploitations sont situées non seulement sur le territoire des communes de Méry et Pierrelaye mais aussi sur celles de Frépillon, Bessancourt, Saint-Ouen-l'Aumône.

Les terrains municipaux sont constitués en domaines que l'on afferme à des agriculteurs.

Le domaine municipal de Méry-Pierrelaye, connu sous le nom de « Ferme de la Haute-Borne », est réparti en deux fermes d'inégale importance: une grande ferme, constituée par étapes successives et confiée à un M. Léthias, ainsi qu'une petite ferme, sur le territoire d'Epluches, attribuée à un M. Hochet.



Labonneville — Ferme modèle de la Haute-Borne Domaine de la Ville de Paris

Margerie-Hamel-Labonneville.

De nombreux bâtiments sont construits:

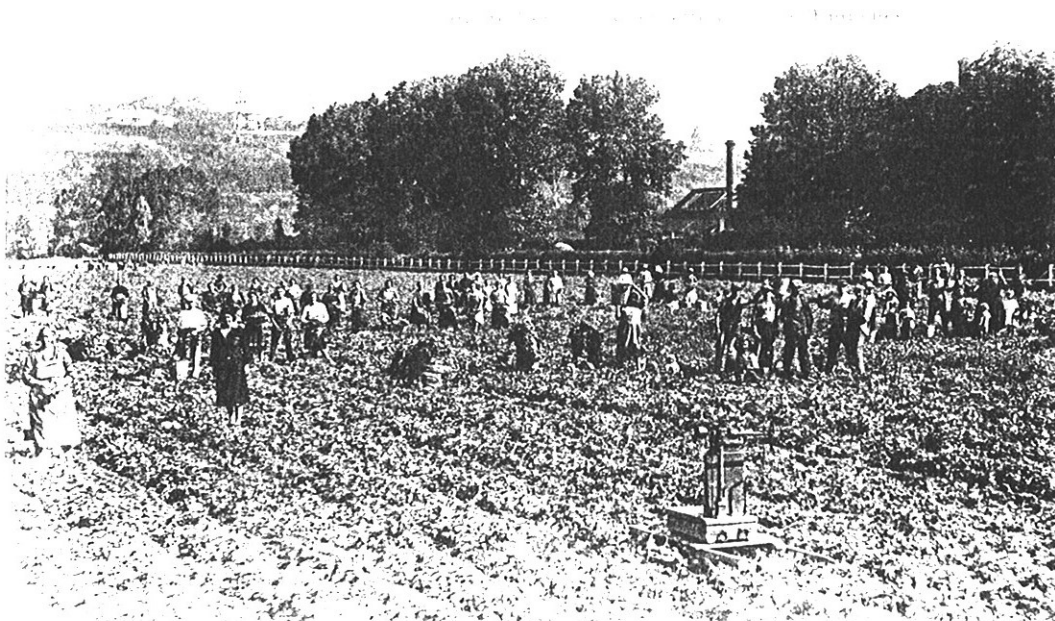
- logement des fermiers et des ouvriers (les travaux agricoles, qui au début du siècle ne connaissent pas la mécanisation, nécessitent une abondante main d'oeuvre).
- hangars, ateliers, silos, etc....
- étables et écuries (l'élevage en tant que tel n'est pas pratiqué; les chevaux et les boeufs que l'on trouve sur l'exploitation servent essentiellement d'animaux de trait pour les travaux agricoles et le transport).

Ajoutons qu'à certaines périodes, la main d'oeuvre permanente ne suffisant pas, il faut embaucher des ouvriers saisonniers: ceux-ci sont recrutés chaque matin à Pierrelaye sur la place de la mairie.

LES CULTURES MARAÎCHÈRES.

Avant la réalisation des épandages, des cultures maraîchères étaient déjà pratiquées sur le plateau: pommes de terre et surtout asperges (220 ha plantés chaque année).

Avec l'épandage, d'autres cultures maraîchères se développent: on obtient dans les saisons les plus sèches des petits pois, des haricots verts, des épinards. On cultive également choux, choux-fleurs, céleris, oignons. En hiver, l'eau d'égout, par sa température sensiblement constante, atténue les conséquences des fortes gelées sur les artichauts et permet d'ordinaire, pendant cette saison, un arrachage facile des poireaux et autres légumes.



Les agriculteurs particuliers choisissent en toute liberté les cultures qui leur paraissent les plus rémunératrices. Le règlement sanitaire interdit toutefois d'y cultiver des produits à consommer crus.



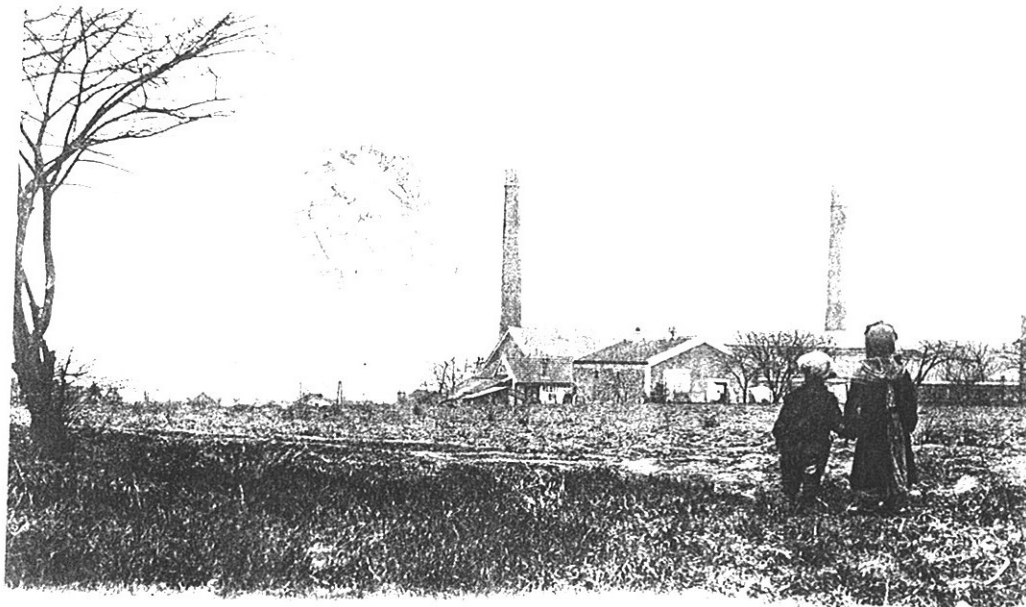
Pour les fermiers de la ville de Paris, la nature des cultures résulte d'un plan d'assolement, devant être approuvé par l'administration, établi chaque année de manière à permettre une irrigation intensive (les apports d'eaux usées sont plus importants sur les terrains municipaux que sur les terrains privés).



Toutes ces productions trouvent leur débouché aux halles de Paris où elles sont acheminées soit par les cultivateurs eux-mêmes soit par des « approvisionneurs » qui en effectuent le ramassage et le groupage.

L'EVOLUTION DANS LE TEMPS.

Avec l'expansion de la population dans la région parisienne, les terrains d'épandage deviennent rapidement insuffisants.

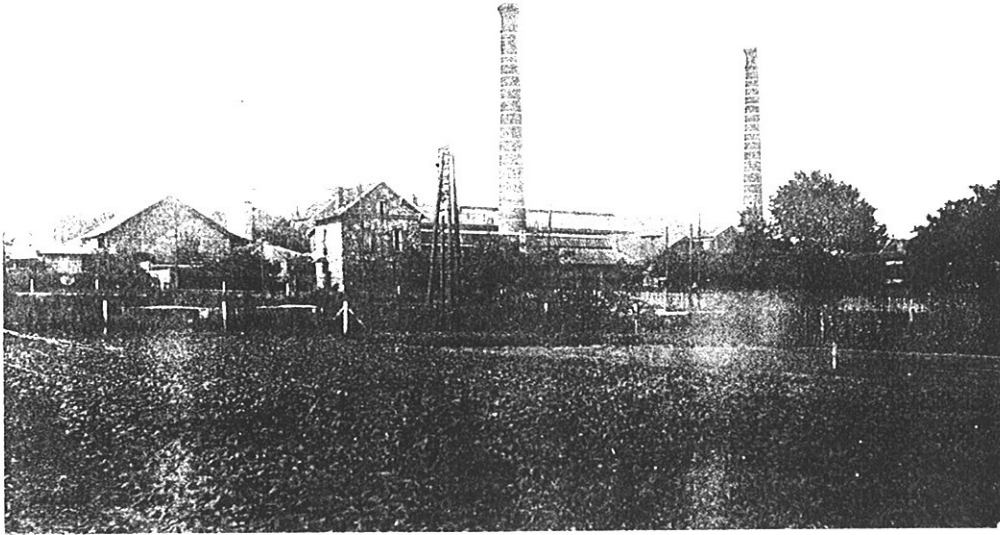


Fontenay-le-Comte - Usine de la Ville de Paris

En 1927, le département de la Seine met à l'étude un schéma général d'assainissement prévoyant la construction, à Achères, d'une station d'épuration réalisable par tranches successives.

Ce programme est déclaré d'utilité publique en 1935.

PIERRELAYE (S.-et-O.) — Usine des eaux d'épandage



L'épandage continue néanmoins mais sur des surfaces réduites, du fait de l'urbanisation: 3.750 ha au total (dont 1.800 appartenant en propre à la ville de Paris) contre 5.000 au début du siècle.

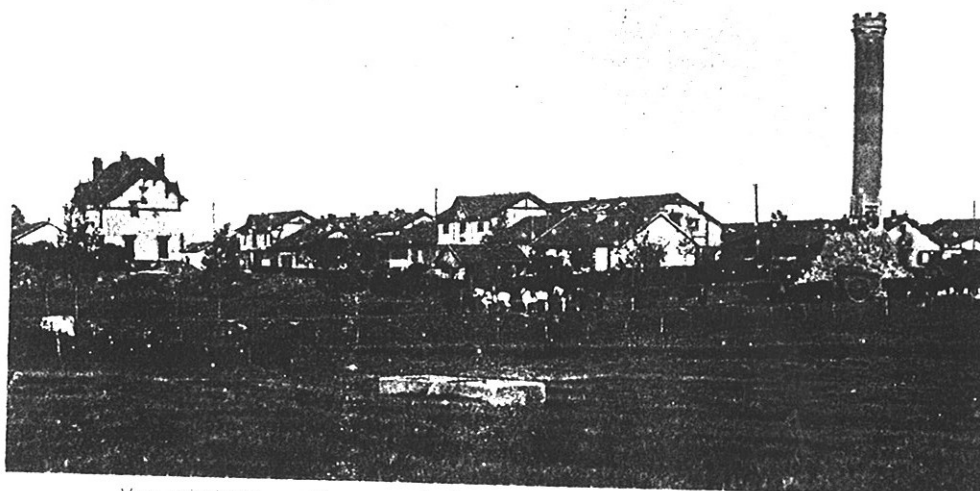
Pour faire face à l'accroissement des besoins, d'autres installations d'épuration sont construites au fur et à mesure, le programme prenant toutefois du retard au moment de la guerre 1939-45.



Les nouvelles installations mises en service ne parviennent pas malgré tout à suivre l'augmentation des volumes d'eaux usées à épurer; cette augmentation est due au fait que la population continue à croître, qu'elle utilise d'avantage d'eau car le confort s'améliore mais aussi au fait que ne sont plus traitées seulement les eaux d'égout de la ville de Paris et de sa proche banlieue mais également celles des départements limitrophes dont le Val d'Oise.

Pour réagir contre cet état de choses, il y a création, en 1970, du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. En 1984, est élaboré le programme « Seine propre », annexe au contrat de plan Etat-Région d'Ile-de-France. En 1991, est mis au point un nouveau schéma directeur d'assainissement à l'horizon 2015.

Le résultat de ces efforts peut être mesuré par les chiffres suivants: en 1970, 20% seulement des eaux usées de l'agglomération Parisienne, prise au sens large, étaient traitées. A l'heure actuelle, ce chiffre est de 80%. Il est prévu qu'il atteigne 100% d'ici la fin du siècle.



Vue générale - Domaine de la Haute-Borne, par Pierrelaye (S-et-O)

Les épandages continuent encore actuellement mais sur des surfaces moindres: 1955 ha sont la propriété de la ville de Paris et 831 ha celle de particuliers.

Lorsque les effluents de la région Parisienne passeront en totalité par des stations d'épuration, les champs d'épandage conserveront encore leur utilité: ce ne seront plus les eaux usées qui seront épandues mais des eaux déjà épurées qui subiront ainsi un « affinage » avant rejet dans le fleuve.

LES EPANDAGES DE MERY-PIERRELAYE ACTUELLEMENT.

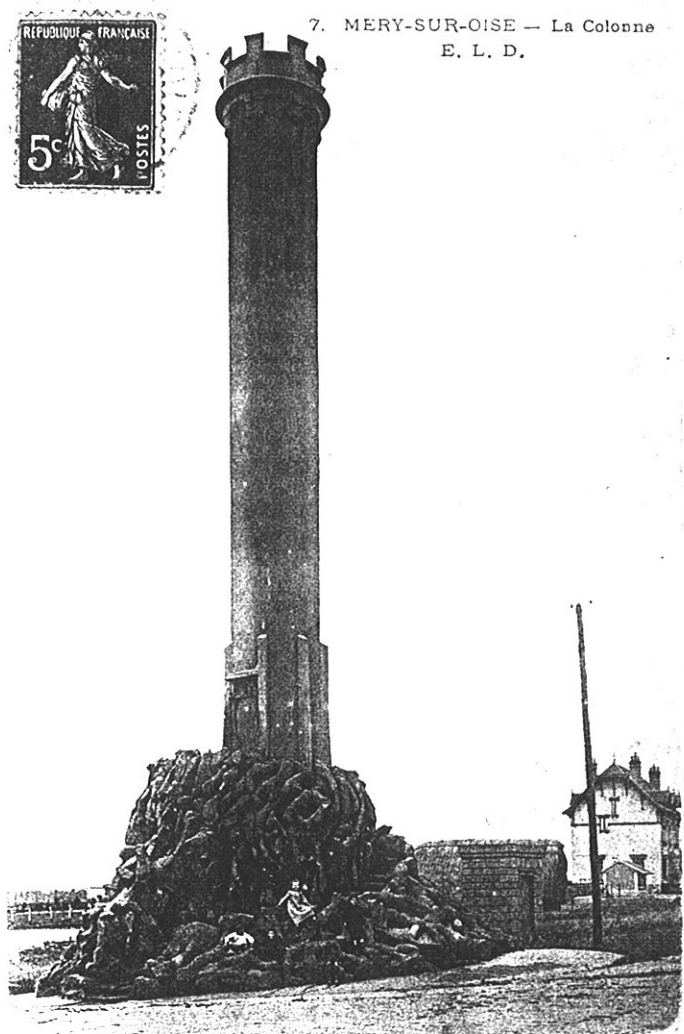
Les surfaces d'épandage ont été réduites puisqu'elles ne portent plus que sur 800 ha dont 320 appartiennent à la ville de Paris: une partie du domaine de la Haute-Borne a été en effet, consacré à la création d'une zone industrielle.

Les quantités d'eaux usées épandues par hectare ont été réduites et des progrès réalisés au niveau des techniques de culture. En conséquence, lorsque l'on traverse à l'heure actuelle le plateau par le « chemin des boeufs », allant de Pierrelaye à Méry, on ne perçoit plus les odeurs pénibles qui, il y a quelques années encore, agressaient l'odorat.

L'usine élévatrice de Pierrelaye est toujours en fonctionnement et vient même d'être totalement modernisée; elle doit en outre être peu à peu automatisée.

Sur le domaine de la ville de Paris, la seule culture pratiquée est maintenant celle du maïs; en ce qui concerne les terrains appartenant à des exploitants privés, 80% environ sont destinés à la culture du maïs, le reste est consacré au maraîchage, pratiqué par des agriculteurs disposants de faibles surfaces. Les bâtiments de la ferme de la Haute-Borne sont quasi vides et la plaine ne voit plus les cohortes de travailleurs qu'on y rencontrait autrefois.

La colonne d'équilibre destinée à régulariser l'ensemble du système, en évitant les « coups de bélier », constitue encore de nos jours un monument curieux qui a le don d'intriguer les promeneurs.



Solange Contour et René Le Flem